

# Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



Limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml  
**5 résultats conformes sur 5 analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeur mesurée : maxi 33,5°

**Eau dure**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 4.6 mg/l -  
maxi : 4.6 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.06 mg/l -  
maxi : 0.09 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0 µg/l

**Eau conforme - absence de pesticides**



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimenté par le **réseau principal de SAINT MAXIMIN** qui est exploité en régie directe par la commune de **SAINT MAXIMIN**.

**Origine de l'eau :**

L'eau provient des captages du Crêt, Serves et Grand Pré situés sur la commune.

**Traitement :**

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection par chloration.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le **réseau principal de SAINT MAXIMIN**, au cours de l'année 2016 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.